

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Nathalie Jaccard et consorts - Des mesures efficaces contre le festival des déchets dans le lac.**

**1. PREAMBULE**

La minorité de la commission est composée de Mmes Pierrette Roulet-Grin, Christine Chevalley ; de MM. Philippe Ducommun ainsi que du soussigné Sergei Aschwanden.

**2. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE**

En préambule la minorité de la commission rappelle que ce postulat fait suite à une interpellation déposée par Mme Jaccard à laquelle le Conseil d'Etat répondu de manière détaillée en date du 10 octobre 2018 et dont le Grand Conseil a débattu le 7 mai 2019. Il faut rappeler que ce sont les communes qui fixent les exigences en matière de gestion des déchets. Elles fixent donc aussi les mesures de prévention et ce sont elles qui peuvent aussi imposer aux organisateurs de manifestations la présentation d'un concept global de gestion des déchets.

La minorité de la commission estime qu'un tel concept, comme demandé par la postulante, demande un travail supplémentaire très conséquent aux organisateurs. Pour des manifestations de très grande taille cela peut être envisagé, mais la grande majorité des événements ont déjà l'obligation de remplir la demande POCAMA, qui respecte déjà toutes les mesures nécessaires et utiles pour une gestion efficace des déchets. La minorité de la commission pense qu'avec une mise en ligne du portail kit manif (<https://kitmanif.ch/>) qui a été annoncée dernièrement, ce kit répond largement aux préoccupations de la postulante.

Pour conclure, la minorité estime que l'Etat de Vaud sera confronté à une problématique de ressources humaines si le postulat entrait en vigueur. Un représentant de l'Etat nous confirme qu'actuellement, plus de 2'000 autorisations sont délivrées par année. Il faudrait ajouter à cela la gestion de 2'000 concepts de gestion des déchets. Il faut encore préciser que les demandes des manifestations doivent être traitées dans un laps de temps de 15 jours. Il semble donc logique de laisser la responsabilité aux communes, libre à elles de vouloir intensifier le contrôle de gestion des déchets.

**3. VOTE DE LA COMMISSION**

*La minorité de la commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 4 voix pour, 5 contre et 0 abstention.*

Jouxens Mézery, le 23 décembre 2019.

*Le rapporteur de minorité :  
(Signé) Sergei Aschwanden*